

Jedes Land dürfte eigene Zölle erhalten

Wirtschaftsvertreter sind zuversichtlich, dass die Schweiz bei Donald Trump gut wegkommt

JANNIK BELSER

10, 20, 19, 15: Für Unternehmer und Ökonomen ist diese Reihe gerade so spannend wie die Lotzahlen. Bei den Ziffern handelt es sich nämlich um die prozentualen Zollsätze, die der US-Präsident Donald Trump Handelspartnern der USA mit seinen Deals aufgebrummt hat.

Für Güter aus Grossbritannien gilt seit der Einigung, die der britische Premierminister Keir Starmer mit Trump schon im Mai verkündet hat, der Basiszoll von 10 Prozent. Dieser entspricht jenem Zollsatz, den der US-Präsident während der Verhandlungsphase seiner Strafzölle weltweit durchsetzt. Seitdem sind weitere Deals dazugekommen. Vietnam erhielt 20, Indonesien 19 Prozent. Jetzt hat wieder ein Land Ge-wissheit: Trump kündete am Dienstagabend Washingtoner Ortszeit an, dass für japanische Güter künftig ein Zollsatz von 15 Prozent bei Exporten in die USA anfalle. Japan wendet so den Strafzoll von 25 Prozent ab, den der US-Präsident ursprünglich androht hatte.

Damit wird immer klarer: Die amerikanische Regierung hat nicht den einen Zollsatz, den sie den Handelspartnern verordnen wird. Stattdessen scheint sie gewillt, mit jedem Land eine Sonderlösung zu verhandeln.

Die Schweiz wartet noch immer auf ihren Deal mit den USA. Viele Wirtschaftsvertreter sind weiterhin optimistisch, dass das Land bald Klarheit haben und bei einer Einigung mit verhältnismässig geringen Zöllen wegkommen werde. Doch sie weisen warnend darauf hin, dass Trump mit seinem wählerischen Vorgehen die Grundsätze des Welthandels infrage stelle.

Hoffen auf baldigen Entscheid

Rahul Sahgal, der Chef der Schweizerisch-Amerikanischen Handelskammer, sagt, dass sich Trumps Aufmerksamkeit in den letzten Tagen auf andere Dinge verlagert habe, etwa die Verhandlungen mit Japan oder die Epstein-Affäre. Die Schweiz bekomme hoffentlich schon bald eine Nachricht aus Washington, sie habe gut verhandelt: «Ich halte es für realistisch, dass die Schweiz einen Zusatzzoll von 10 Prozent oder weniger erhält.»

Auch Jan Atteslander, Mitglied der Geschäftsleitung bei Economiesuisse, zeigt sich hoffnungsvoll: «Die Gespräche mit den amerikanischen Behörden verliefen nach unserem Kenntnisstand bisher in einer positiven und konstruktiven Atmosphäre.» Eine Prognose über die genaue Höhe der Zölle, die auf die Schweiz zukommen, gibt der Dachverband der Schweizer Wirtschaft jedoch nicht ab.

Swissmem, der Verband der Tech-Industrie, schreibt: «Mit Blick auf die jüngsten «Deals» und Androhungen ist es müssig und völlig spekulativ, mit einem bestimmten Zollsatz zu rechnen. Alles ist möglich.» Es lasse sich nicht pauschal beantworten, welches

Mass die Industrie aushalten könnte. «Es gibt Firmen, die Importzölle von 30 Prozent auf ihre Kunden überwälzen könnten. Und dann gibt es Unternehmen, die bereits mit dem heute gelgenden Zusatzzoll von 10 Prozent vor grossen Schwierigkeiten stehen.»

Spielregeln gelten nicht mehr

Besorgt ist Rahul Sahgal darüber, dass sich die USA mit ihren separaten Zöllen von den Grundsätzen der Welt-handelsorganisation (WTO) abwenden. Das Meistbegünstigungsprinzip, wonach ein Land die Vorteile eines Handelspartners anderen WTO-Mitgliedern ebenfalls gewähren muss, werde von der US-Regierung mit den unterschiedlichen Zollsätzen missachtet. Sahgal sagt: «Das WTO-System hat nicht perfekt funktioniert, gab dem Welt-handel aber zumindest einen gewissen Rahmen und Rechtssicherheit.»

Jan Atteslander sagt: «Die neuen US-Zölle wirken sich negativ auf die Weltwirtschaft aus und sind für alle Beteiligten gleichermaßen schädlich – gerade auch aufgrund der damit verbun-denens Unsicherheit.»

Swissmem spricht von gegensätzlichen Auswirkungen aufgrund der ungleichen Zollbehandlung. So könnte ein tieferes Zollniveau Schweizer Produzenten einen komparativen Vorteil im Geschäft mit US-Kunden bringen. Gleichzeitig sei die Schweizer Industrie eng mit dem Ausland verwoben – womit auch sie spüren würde, wenn beispielsweise die EU härter bestraft würde.

Besonders gross ist die Verunsicherung bei der Pharmaindustrie, volumenmässig die grösste Exportbranche der Schweiz. Ihre Produkte waren bisher von Trumps Straf- und Basiszöllen ausgenommen. Der US-Präsident hat jedoch mehrfach angekündigt, er werde zu einem späteren Zeitpunkt Massnahmen bekanntgeben. Scienceindustries, der Verband für Chemie- und Pharma-unternehmen in der Schweiz, sieht das kritisch: «Diese Zölle setzen internationa-l stark verflochtene Wertschöpfungs- und Versorgungsketten unter Druck. Das erhöht nicht nur die wirtschaftliche Unsicherheit für die Unternehmen, sondern birgt auch Risiken für die Verfügbarkeit essenzieller medizi-nischer Produkte.»

Schleichende Verteuerung

Unabhängig von den Zöllen macht ein Faktor den Schweizer Exporteuren immer stärker zu schaffen: Seit Jahresbeginn hat sich der Dollar im Vergleich zum Franken stark abgeschwächt, womit Schweizer Güter in den USA teurer werden. Nominal beträgt der Kursverlust des Dollars seit Jahresbeginn mehr als 10 Prozent, der Zerfall könnte sich laut Analysten in den nächsten Monaten gar noch beschleunigen.

Für Schweizer Produzenten wäre es dann immer weniger entscheidend, ob der Zollsatz jetzt 10, 20, 19 oder 15 Prozent beträgt.



Eine kluge Wahl der Säule 3a bringt ein grösseres finanzielles Polster im Alter. Foto: Raisa Durandi

Aktiv gemanagte Aktienfonds: relativ günstiges Angebot bei Valiant

Kosten, die bei einem Kapital von 100'000 Fr. innerhalb von zehn Jahren anfallen, in Franken

Bank	Fonds	Kosten
Valiant	Valiant Helvétique Capital Gain V	8600
Migros Bank	Fonds 85 V	9300
ZKB	Swisscanto AST Avant BVG Responsible Portfolio 95	11'250
BKB	Anlagelösung - Nachhaltig Aktien V	12'600
Postfinance	Pension - ESG 100	12'700
Bank Cler	Nachhaltig Aktien	12'700
Raiffeisen	Futura Pension Invest Equity V (Aktienanteil 80 bis 100%)	13'250
BEKB	Strategiefonds Nachhaltig 90 (Vorsorge B)	15'300
UBS	Vitainvest 100 Word Sustainable	16'200

Ausgewählte Banken, Fonds mit hohem Aktienanteil. Berücksichtigt wurden TER, Pauschalgebühren, Gebühren für Ausgabe und Depot. Bei der UBS: "laufende Kosten"

Tabelle: ki / Quelle: moneyland.ch

Mit der Säule 3a lassen sich Zehntausende Franken sparen

Digitale Vorsorgelösungen boomen Säule-3a-Apps bieten Aktienfonds zu deutlich günstigeren Kosten an als traditionelle Banken. Doch auch diese haben ihre Vorteile.

Bernhard Kislig

2017 ist das Basler Fintech Viac mit dem Ziel gestartet, in der Säule 3a eine kostengünstige und flexible Vermögensverwaltung anzubieten, die sich einfach über das Smartphone steuern lässt. Dies auch für eine Kundenschaft, die finanziell nicht über grosse Mittel verfügt: Schon ab einem Franken kann man in Aktienfonds investieren und so mit vergleichsweise geringem Risiko Erfahrungen im Wertschriftenhandel sammeln. Laut Co-Gründer Daniel Peter war Viac die «erste vollständig digitale Säule 3a der Schweiz».

Mit dieser Abkehr vom Modell traditioneller Banken und Versicherungen, die ihre Säule-3a-Produkte mit persönlicher Beratung und höheren Gebühren verkaufen, hat Viac den Markt massgeblich beeinflusst und ein lukratives Geschäftsfeld erschlossen.

Dem Beispiel sind rasch weitere Anbieter wie unter anderem Frankly, Finpension und True Wealth mit vergleichbaren Angeboten gefolgt. Doch Viac macht mit Erfolg weiter: Soeben hat das Unternehmen die Grenze von fünf Milliarden Franken an verwalteten Vermögen überschritten.

Weshalb die Säule-3a-Apps günstiger sind

Tiefe Personal- und Vertriebskosten tragen zu den kompetitiven Angeboten bei. Ein wesentlicher Faktor sind zudem die passiven Aktienfonds, mit denen die digitalen Anbieter arbeiten. Passive Fonds bilden automatisiert einen Aktienindex wie zum Beispiel den Swiss-Performance-Index (SPI) ab und widerspiegeln somit die Marktentwicklung. Bei einem aktiven Fonds versuchen Fachleute, mit der Wahl Erfolge versprechender Anlagen bessere Resultate zu erzielen. Für den

zusätzlichen Aufwand verrechnen Banken eine höhere Gebühr. Langzeitstudien belegen allerdings, dass passive Indexfonds in der Regel besser performen. Zudem unterscheidet sich die Zusammensetzung zwischen aktiven und passiven Fonds oft nicht gross.

Ein Vergleich zeigt, dass die Kundschaft mit der Wahl eines günstigen Angebots über einen langen Zeitraum bis zur Pensionierung mehrere 10'000 Franken einsparen kann. Rechnet man den Zinseszinseffekt bei der Vermögensvermehrung hinzu, geht es am Ende um einen stattlichen Betrag.

Wie begründen traditionelle Banken die höheren Gebühren? In Stellungnahmen nennen UBS, Raiffeisen, Postfinance, Berner Kantonalbank und Bank Cler hauptsächlich drei Gründe: die persönliche Beratung in Filialen vor Ort, die Berücksichtigung nachhaltiger Kriterien und die Möglichkeit, eine höhere Rendite zu erzielen als der Markt.

Die Bank Cler erläutert zudem in einer differenzierten Stellungnahme, dass das teurere aktive Management zum Beispiel für

Märkte in Asien oder Schwellenländern Vorteile biete. In effizienten Märkten wie den USA bevorzugt aber auch die Bank Cler passive Fonds. Und wenn die Märkte in Krisenzeiten einbrechen, sei es bei einem aktiven Fonds möglich, das Risiko gezielt zu reduzieren. Raiffeisen nutzt das aktive Management, um den hohen Anteil einzelner Firmen im Index zu glätten und so Klimpenrisiken zu reduzieren.

Postfinance lanciert passive Fonds

Als einzige der angefragten Banken teilt Postfinance mit, dass sie ihr Angebot erweiterte: Sie plant, noch bis Ende September passiv verwaltete Vorsorgefonds zu lancieren. Die Migros-Bank hat nicht auf die Anfrage reagiert.

Tatsächlich bieten die mit ihren 3a-Apps sehr günstigen Finanzdienstleister üblicherweise keine umfassende Vorsorgeberatung an. Doch auch bei traditionellen Banken beanspruchen das nur wenige Kundinnen und Kunden bei der Eröffnung eines 3a-Kontos. Häufiger geht es um Fragen zum Produkt. Daniel Peter betont, dass Viac einen

guten Produktsupport liefere. Das Team sei viersprachig und reagiere schnell auf Anfragen per Chat, Telefon und E-Mail.

Vergleiche zwischen verschiedenen Säule-3a-Angeboten lohnen sich auch für Personen, die bereits eines oder mehrere 3a-Konten haben. Denn ein Wechsel zu einem kostengünstigen Produkt ist jederzeit problemlos möglich. Bei der Wahl sollte man verschiedene Kriterien berücksichtigen.

Gewiss gibt es Kundinnen und Kunden, die eine persönliche Beratung schätzen und dafür gern auch mehr bezahlen. Ralf Beyeler vom Vergleichsportal Moneyland.ch weist darauf hin,

dass viele Menschen es schätzen, ein- bis zweimal jährlich mit einer Bankberaterin oder einem Bankberater ein Gespräch zu führen. Die zusätzlichen Kosten dafür können nach Berechnungen von Beyeler mehrere 100 Franken bis über 1000 Franken pro Jahr betragen.

Wer darauf verzichten kann und sich in der digitalen Welt zurechtfindet, sollte jedoch die günstigen 3a-Apps prüfen. Beyeler empfiehlt, zwei bis drei

günstige Angebote näher anzuschauen: «Wer unschlüssig ist, kann kleine Beträge einzahlen und prüfen, wie gut man mit dem jeweiligen Angebot zuretkommt», sagt Beyeler.

Neben der Bedienerfreundlichkeit sollte man auch das Angebot unter die Lupe nehmen. Bei Viac, True Wealth und Finpension können Nutzerinnen und Nutzer beispielsweise eine individuelle Anlagestrategie mit unterschiedlichen Anteilen Aktienfonds, Immobilien oder anderem mehr festlegen oder anpassen. Bei Viac und Finpension stehen etwa auch Kryptowährungen zur Auswahl.

Laut Co-Gründer Daniel Peter bietet Viac ihrer Kundenschaft als einzige Finanzdienstleisterin eine Versicherung gegen Invalidität oder Todesfall an. Im Schadensfall erhalten Betroffene zusätzlich 25 Prozent des in Wertschriften angelegten Vermögens. Diese Versicherung ist in den Gebühren inbegriffen – Kundinnen und Kunden bezahlen dafür also keine Prämien. Nur wenn sie die versicherten Leistungen ausdehnen wollen, kostet das eine zusätzliche Gebühr.

Grosse Kostenunterschiede bei passiven Fonds traditioneller Banken

Kosten, die bei einem Kapital von 100'000 Fr. innerhalb von zehn Jahren anfallen, in Franken

Bank	Fonds	Kosten
UBS	Vitainvest Passive 100 Sustainable	2500
ZKB	Swisscanto IPF III Vorsorge Fonds 95 Passiv VT	7650
Raiffeisen Futura	Futura II Systematic Invest Equity V (Aktienanteil 100%)	8650

Ausgewählte Banken, Fonds mit hohem Aktienanteil. Berücksichtigt wurden TER, Pauschalgebühren, Gebühren für Ausgabe und Depot. Bei der UBS: "laufende Kosten"

Tabelle: ki / Quelle: moneyland.ch

Die digitalen Anbieter sind teilweise deutlich günstiger

Kosten, die bei einem Kapital von 100'000 Fr. innerhalb von zehn Jahren anfallen, in Franken

Bank	Produkt	Kosten
True Wealth	globale Anlageuniversum	1300
Finpension	Global 100 (Vorsorge)	3900
Viac	alle mit fast 100% Aktienanteil	4000
Frankly	Extreme 95 Sustainable	4400
Yuh	Feurig	5000

Ausgewählte 3a-Apps, Fonds mit hohem Aktienanteil. Berücksichtigt wurden TER, Pauschalgebühren, Gebühren für Ausgabe und Depot. Bei Viac für sechs verschiedene Fonds.

Tabelle: ki / Quelle: moneyland.ch

Perte semestrielle attendue pour la BNS

POLITIQUE MONÉTAIRE Des experts d'UBS anticipent un débours de 10 à 20 milliards de francs à fin juin, ce qui rend les distributions aux cantons «incertaines»

ATS

La Banque nationale suisse (BNS) devrait enregistrer une perte semestrielle à deux chiffres, en raison de la faiblesse du dollar face au franc, selon les experts d'UBS. La gardienne du franc devrait subir une perte de 17 à 27 milliards de francs au deuxième trimestre, estiment les économistes Alessandro Bee et Florian Germanier d'UBS Suisse, après un bénéfice de presque 7 milliards sur les trois premiers mois de l'année. Il en résulterait un débours de 10 à 20 milliards de francs de janvier à fin juin.

La perte d'avril à juin est attribuée à l'affaiblissement du billet vert par rapport au franc. Ce dernier s'est nettement apprécié au cours de la période, de 2% face à l'euro, d'environ 6% face au yen et de près de 10% face au dollar. Les mouvements de change devraient avoir entraîné une perte de plus de 40 milliards de francs, dont 30 milliards rien que sur les seuls placements en dollars. La BNS détient environ 300 milliards de francs de titres américains.

Si le prix de l'or a grimpé de 5% au cours de ces trois mois, la BNS ne devrait pas en avoir profité en raison de la dévaluation du dollar. Une «perte importante de 4,5 milliards de francs» est anticipée par la banque aux trois clés.

Les marchés actions, eux, se sont repris après avoir été secoués par l'annonce des droits de douane américains. Le marché actions mondial a crû de 9% environ, ce qui signifie un bénéfice de 15 milliards de francs pour le portefeuille actions de la BNS, évalué à 180 milliards.

«Neutraliser la perte»

Les distributions restent, elles, «incertaines», selon les économistes. Si les réserves en la matière atteignent 12,9 milliards de francs au titre de 2024, elles devraient être dévolues aux réserves monétaires, de sorte que la BNS devra au moins «neutraliser la perte du premier semestre» en deuxième partie d'année pour pouvoir procéder à un versement l'an prochain.

En 2024, la Banque nationale suisse a réalisé un bénéfice de 80,7 milliards de francs, après une perte de 3,2 milliards l'année précédente, lui permettant de verser 1 milliard de francs à la Confédération et 2 milliards aux cantons.

La BNS publiera ses résultats le 31 juillet. ■

Grandes fortunes: pourquoi Genève ne séduit plus

ATTRACTIVITÉ Le départ présumé de deux ex-associés de Pictet vers l'Italie résulte d'une perception que la qualité de vie se dégrade au bout du lac, alors que des pays voisins offrent une fiscalité et un cadre de vie plus intéressants qu'auparavant

SÉBASTIEN RUCHE

L'expatriation des deux anciens associés de Pictet vers l'Italie secoue la Genève financière depuis la révélation par la *Tribune de Genève* de ces mouvements – non confirmés par les intéressés, dont Renaud de Planta, ancien associé senior de la banque entre 2019 et 2024. En toile le fond se trouvent des éléments dont on entend régulièrement parler lors des conversations *off the record* avec des membres de ces milieux ces dernières années. Si Genève est perçue comme étant moins attractive pour les grandes fortunes, c'est le résultat de deux tendances.

D'un côté, la dégradation, au moins ressentie, de la qualité de vie dans le canton du bout du lac. La fiscalité en constitue un composant important, avec l'impôt sur les personnes physiques le plus élevé de Suisse, mais pas le seul. Micros éteints, des financiers ou hommes d'affaires ayant bien réussi estiment se sentir moins bienvenus dans l'une des capitales mondiales de la gestion de fortune, à la suite des initiatives populaires comme celle des Jeunes socialistes sur les successions.

Tapis rouge déroulé

Récemment, la problématique des home-jackings est également (ré-)apparue dans ces discussions. Ces agressions à domicile sont d'autant plus traumatisantes qu'elles sont souvent d'une extrême violence. Et qu'historiquement, elles ne se produisaient pas à Genève.

De l'autre côté, une offre fiscale attractive est apparue dans des pays proches, en Europe. L'Italie en est l'exemple le plus spectaculaire et rencontre actuellement le plus de succès, grâce à une initiative de l'ex-premier ministre – de centre gauche – Matteo Renzi. La Grèce ou encore la Belgique proposent également des régimes équivalents à l'emblématique forfait fiscal suisse.

Chez nous, les seuils minimaux ont été relevés pour cette imposition selon la dépense estimée des individus. De manière générale, l'accessibilité à ce symbole de l'hospitalité suisse a été resserrée. A l'inverse, à quelques heures d'avion ou de voiture, des capitales européennes déroulent le tapis rouge aux riches étrangers, qui peuvent aussi avoir des liens familiaux avec les pays en question.

Le pire serait que les banquiers qui ont apparemment changé d'air fiscal aient aussi déplacé leur fortune

En plus d'impôts plancher (sur le revenu mais aussi en cas de succession ou de donation), ces derniers leur offrent aussi le cadre de vie de grandes villes, qui contraste avec la dimension «à taille humaine» de Genève.

En termes de fiscalité, la roue a donc tourné. Pendant des décennies, Genève et la Suisse en général ne se sont guère émues d'aspirent les fortunes étrangères, longtemps en leur permettant d'esquiver totalement l'impôt dans leur pays d'origine. Aujourd'hui, le départ de grands contribuables genevois

montre les limites de l'attractivité du canton et du pays.

Une autre nouveauté apparaît également: historiquement, les membres des familles patriciennes demeuraient dans le canton à l'issue de leur carrière et continuaient à y être imposés, à pratiquer la philanthropie et soutenir diverses causes. Partir ne se faisait pas, tout simplement. Les temps ont changé.

On peut y voir un surcroît de liberté individuelle. D'autres penchent pour un manque de reconnaissance envers le terroir qui leur a permis de réussir.

Un scénario peu probable

Il y a un peu plus d'un an, Renaud de Planta exprimait dans *Le Temps* ses craintes d'une perte de compétitivité de la place financière genevoise, dans une interview réalisée lors de son départ de Pictet. Le banquier recommandait en particulier de «pérenniser les recettes fiscales et la présence des gros contribuables. Ce qui n'[était] pas acquis» à l'époque. Il ne s'agissait probablement pas d'une menace voilée glissée à titre personnel. Plutôt une analyse lucide de la perception du canton par certains de ses résidents les plus aisés.

Le pire dans tout cela serait que les banquiers genevois qui ont apparemment changé d'air fiscal aient aussi déplacé leur fortune. Après avoir répété toute leur carrière que Genève et la Suisse restaient des endroits idéaux pour déposer des avoirs, avec la stabilité juridique et politique, la force du franc, l'expertise des banques, etc. Il existe une expression anglaise pour ce genre de situation: «*to add insult to injury*» – «ajouter l'insulte à la blessure». En italien, cela se dit «ajouter la moquerie à la bles-
sure». Ce scénario paraît quand même extrêmement peu probable. ■

ANALYSE

Climat: vers une obligation de réparation

ENVIRONNEMENT Dans un avis rendu hier à la suite d'une initiative du Vanuatu, la Cour internationale de justice a listé les responsabilités des Etats en matière de lutte contre le réchauffement. Elle ouvre ainsi la voie aux demandes de réparation des pays subissant les préjudices

PASCALINE MINET

La Cour internationale de justice de La Haye (CIJ) a rendu mercredi 23 juillet un avis très attendu sur le climat. Pendant deux heures, son président, Yuji Iwasawa, a lu des extraits de cette opinion de plusieurs centaines de pages. Le changement climatique représente une menace «urgente et existentielle», a-t-il rappelé, avant d'egrainer les différentes obligations légales des Etats face au changement climatique. La Cour a notamment estimé que les pays frappés par les effets du réchauffement étaient en droit de demander des réparations pour les torts subis. C'était une des principales attentes des plaignants.

La procédure devant la CIJ a été initiée par des étudiants du Vanuatu, archipel du Pacifique menacé par l'élévation du niveau des mers et la multiplication des cyclones. Validée en 2023 par l'Assemblée générale de l'ONU, leur demande a abouti l'année suivante à l'organisation d'audiences à La Haye. Une centaine de pays et de groupes d'intérêt y ont pris la parole, un record pour cette institution. Les 15 juges de la CIJ devaient s'exprimer, d'une part, sur les obligations des Etats de protéger la Terre contre les émissions de gaz à effet de serre, et, d'autre part, sur les conséquences juridiques découlant de ces obligations.

Des objectifs de réduction d'émissions «adéquats»

Yuji Iwasawa a d'abord passé en revue hier l'ensemble du droit international susceptible d'avoir des implications climatiques. Durant les audiences, les principaux pays pollueurs, Etats-Unis en tête, avaient fait valoir que la seule source d'obligations légales sur le climat était l'Accord de Paris, mais les juges ont tenu à élargir le spectre pour prendre également en considération des textes émanant du droit coutumier et des droits humains, notamment.

«Le droit coutumier prévoit une obligation de diligence requise: un Etat doit s'assurer que les acti-



Le complexe touristique Holiday Inn à Port-Vila, dévasté par plusieurs cyclones et un tremblement de terre. (VANUATU, 19 JUILLET 2025/AP PHOTO/ANNIKA HAMMERSCHLAG)

vités menées sur son territoire n'entraînent pas de dommages significatifs à l'environnement en dehors de sa juridiction, si le risque de dommage est connu ou prévisible. Or depuis le premier rapport du GIEC en 1990, les Etats savent que leurs émissions de CO₂ entraînent un risque de dommage significatif», explique Franz Perrez, responsable de la direction du droit international public de la DFAE, qui représentait la Confédération à La Haye.

Dans son avis, la CIJ estime que les Etats ont des obligations «strictes» de protéger le système climatique, à la fois pour les générations présentes et futures. Parmi ces obligations figure le fait de présenter des objectifs de réduction de gaz à effet de serre

«Les Etats ont des obligations strictes de protéger le système climatique»

LES JUGES DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

«adéquats» par rapport à l'enjeu climatique. Les pays doivent aussi «faire leur maximum» pour atteindre ces objectifs. Ils sont tenus de collaborer de manière à contenir le réchauffement le plus proche possible de 1,5°C d'ici à la

fin du siècle, seuil au-delà duquel des conséquences catastrophiques sont attendues. Les Etats peuvent aussi être reconnus responsables pour des actes illicites commis par des acteurs privés présents sur leur territoire.

La deuxième question soumise aux juges portait sur les conséquences légales pour les pays qui violeraient leurs obligations vis-à-vis du climat. Une question, en particulier, taraudait les plaignants: les Etats pollueurs peuvent-ils être tenus pour responsables des dommages subis par les pays les plus vulnérables, notamment les nations insulaires? Ces dernières n'ont que très marginalement contribué aux émissions de gaz à effet de serre globales, et pourtant elles

sont touchées de plein fouet par les conséquences du réchauffement. Peuvent-elles demander des réparations?

Un recours à la justice de plus en plus fréquent

De nombreux Etats, y compris la Suisse, mettaient en avant l'impossibilité d'établir de telles responsabilités. «Sur la base du droit existant, il n'est pas envisageable d'attribuer des compensations pour les dommages subis en raison du réchauffement. On ne sait pas sur quels critères établir les dédommagements», estimait Franz Perrez avant que l'avis ne soit rendu. Mais la CIJ n'a pas écarté cette possibilité: «Les conséquences juridiques résultant d'un fait internationalement

illicite peuvent inclure [...] la réparation intégrale du préjudice subi par les Etats lésés sous forme de restitution, de compensation et de satisfaction», a déclaré Yuji Iwasawa. Etablir un lien de causalité entre un préjudice particulier subi par un pays et un fait illicite commis par un autre n'est certes pas aisés, mais pas non plus impossible, a estimé le juge.

L'avis de la CIJ n'est pas contraignant, mais pourrait avoir un effet indirect

L'avis de la CIJ n'est pas contraignant, mais il pourrait avoir un effet indirect, par l'influence qu'il exercera sur les débats publics et les décisions des tribunaux nationaux. De plus en plus de militants se tournent vers la justice pour réclamer des actions plus ambitieuses sur le climat et l'environnement. L'année dernière, dans le cadre de l'affaire des Aînées pour le climat, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que l'inaction de la Suisse en matière de changement climatique constituait une violation des droits humains, ce qui a eu un fort retentissement politique.

«L'avis juridique d'aujourd'hui est la dernière d'une série de décisions rendues par les plus hautes juridictions du monde, qui ont toutes conclu que les gouvernements ont l'obligation légale de protéger les populations contre la crise climatique», s'est réjoui Georg Klingler, expert des questions climatiques pour Greenpeace Suisse. Le changement climatique est toutefois beaucoup plus qu'un problème légal, et il nécessite la mobilisation de «toute la volonté et la sagesse humaine», a conclu Yuji Iwasawa à l'issue de sa présentation à La Haye. ■

Plusieurs décennies après leur construction, les cités satellites doivent être rénovées. Des opérations d'envergure qui doivent également tenir compte de l'aspect patrimonial

Des rénovations XXL



MARIA PINEIRO

Série d'été ► Les grandes cités genevoises, édifiées dans les années 1960-1970, atteignent désormais un âge honorable. Et avec lui, se font jour les inéluctables atteintes de la vieillesse. Aussi, ces immenses ensembles, tout comme les cités urbaines, doivent maintenant être rafraîchis et remis au goût du jour avec des défis égaux à la démesure des constructions. L'exemple du Lignon, dont la rénovation a été couronnée d'un prix, montre que cela peut se faire dans le respect du patrimoine et des locataires.

«Dans les années 1960-1970, on construisait très bien, avec des matériaux de qualité et des ouvriers qualifiés», note Lionel Spicher, coprésident de Patrimoine Suisse Genève et architecte. «Les archives montrent que les promoteurs de l'époque ont accepté de mettre davantage d'argent lors de la construction pour pouvoir diminuer les frais d'entretien», abonde Giulia Marino, professeure d'architecture à l'EPFL. Tous deux ont participé de près à la rénovation du Lignon et connaissent bien le sujet.

Evolution des normes

Pour les deux architectes, il n'y a pas lieu de penser à détruire ces bâtiments, malgré leurs décentries au compteur. «Aujourd'hui, il y a plutôt une volonté de pérenniser, de prolonger», souligne Giulia Marino. Car qui dit démo-



«Dans les années 1960-1970, on construisait très bien, avec des matériaux de qualité et des ouvriers qualifiés», note Lionel Spicher, coprésident de Patrimoine Suisse Genève et architecte. Ici, Le Lignon construit dans les années 1960. WILLI RUTZ



lition-reconstruction dit énergie grise. En termes écologiques, cela n'aurait donc pas de sens, même pour des constructions qui ne sont plus aux normes énergétiques. «Le Lignon était effectivement peu ou pas isolé, mais globalement en très bon état, précise Lionel Spicher. Détruire, c'est faire fausse route.»

Mais alors, comment rénover? Dans le respect du patrimoine, s'accordent les deux architectes. «Il convient de conserver l'intégrité du bâti qui constitue le visage de nos villes», souligne Giulia Marino. Son

confrère insiste sur la mémoire des lieux, même lorsque les immeubles sont le fait d'architectes anonymes et ne suscitent pas d'intérêt. «Ces édifices, comme celui qui pourrait être détruit à la place des Augustins (*notre édition du 23 juin*) sont parties intégrantes des quartiers», s'indigne Lionel Spicher.

Ce respect patrimonial, désiré par les professionnel·les, est également en partie contraint. Le Lignon est au bénéfice d'un plan de site depuis 2009 et classé comme site construit d'importance nationale à proté-

ger. Quelques années après, les Avanchets ont suivi. Pas de plan de site pour cette dernière, mais une charte d'intervention sur le bâti qui devrait permettre d'en-cadrer de futures rénovations.

D'autres ensembles, comme la cité Carl-Vogt dans le quartier de la Jonction, composée des barres Honegger, est considérée comme digne d'intérêt sans être toutefois strictement protégée. Qu'à cela ne tienne, les projets de surélévation, de centre commercial et de parking avaient soulevé un tel vent d'opposition, que l'Hospice général y a finale-

ment renoncé pour rénover plus simplement.

Rénovation primée

La rénovation énergétique du Lignon est un exemple en la matière. De ce fait, elle a été couronnée de plusieurs prix. Pour ce faire, le Laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne (TSAM) de l'EPFL a été mis à contribution. «Nous avons travaillé sur les façades afin de trouver un équilibre entre patrimoine et efficience énergétique», se remémore Giulia Marino qui précise

qu'une longue phase de connaissance, de relevés et de diagnostic a précédé le projet.

Pour préserver l'aspect de la cité, le choix a été pris d'isoler depuis l'intérieur afin de garder les panneaux extérieurs, typiques de la longue barre et des tours. Les fenêtres ont également été améliorées depuis l'intérieur. Trois propositions ont été soumises par le TSAM, puis Lionel Spicher, mandaté par la Comité central du Lignon, a travaillé à une autorisation de construire cadre. «Une première, spécifique au Lignon, qui a permis aux différents architectes choisis par les propriétaires de travailler à l'identique.»

Répétition facilitatrice

De fait, malgré le gigantisme de l'ensemble qui comprend quelque 2800 logements, les travaux n'ont pas été compliqués à mener. «Ces cités ont été construites sur le principe d'éléments constructifs qui se répètent. En termes de gestion de chantier, cela se révèle être un atout fondamental, souligne Giulia Marino. On peut aller très rapidement.» Les travaux se seront tout de même étalés sur dix ans, dû notamment au nombre élevé d'allées. I

GRANDS ENSEMBLES, GRANDES IDÉES (IV)

Face à la poussée démographique d'après-guerre, Genève a vu s'élever d'ambitieux ensembles urbains à la périphérie de la ville. *Le Courrier* revient cet été sur les choix politiques, l'ancre local, la vie associative et les défis actuels de ces quartiers emblématiques, entre héritage bétonné et regards tournés vers l'avenir. CO

UE-Chine, un sommet sous le signe de la discorde



La cheffe de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, et le ministre des affaires étrangères chinois, Wang Yi, à Bruxelles, le 2 juillet. YVES HERMAN/REUTERS

Virginie Malingre et Harold Thibault

Différends commerciaux, bras de fer technologique, divergences sur les sanctions contre Moscou... Les désaccords sont nombreux entre dirigeants chinois et européens, qui doivent se réunir jeudi à Pékin

BRUXELLES - bureau européen PÉKIN - correspondant

L'usage aurait voulu que les Européens reçoivent à domicile les dirigeants chinois pour marquer un demi-siècle de relations diplomatiques, puisque le dernier sommet entre l'Union européenne (UE) et la Chine s'était tenu à Pékin en 2023. Mais Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, et Antonio Costa, son homologue au Conseil européen, ont accepté de faire une nouvelle fois le déplacement. Telle était la condition pour rencontrer, jeudi 24 juillet, le président Xi Jinping, qui ne comptait pas se rendre en Europe.

Cela n'a pas suffi à amadouer Pékin, avec qui les sujets de friction se sont multipliés. Non seulement le sommet, qui devait initialement durer quarante-huit heures, a été limité à un seul jour dans la capitale, mais, de surcroît, il ne devrait pas s'achever sur l'adoption de conclusions communes, sauf peut-être sur le changement climatique. Avant la conférence mondiale sur le climat, la COP30, qui doit se tenir à Belem (Brésil), du 10 au 21 novembre, les deux parties ont en effet intérêt à afficher ensemble leur détermination, dans un monde où les Etats-Unis vont une deuxième fois quitter l'accord de Paris.

Pour le reste, plusieurs dossiers empoisonnent les relations entre l'UE et la Chine, sur fond de guerre persistante en Ukraine et de retour à la Maison Blanche de Donald Trump. Les Vingt-Sept dénoncent tour à tour les subventions qui aident les entreprises chinoises à gagner des parts de marché en Europe, les multiples barrières qui freinent les sociétés européennes en Chine, le soutien à la Russie, qui limite les effets de leurs sanctions, ou à l'Iran, qui, selon un diplomate européen, « *ne survit que grâce à la Chine* ». Ils redoutent également que la Chine ne déverse en Europe ses surcapacités, alors que la demande intérieure chinoise est insuffisante et que Donald Trump a fermé le marché américain. Dans ce contexte, les Européens ont décidé, en octobre 2024, de surtaxer les voitures électriques chinoises et, en juin 2025, de fermer leurs marchés publics aux producteurs chinois de matériels médicaux.

« Discussions franches »

De son côté, la Chine s'offusque de voir l'UE prendre des mesures protectionnistes à son encontre et multiplie les représailles. Elle s'en est d'abord prise au cognac, visant, sans le dire, la France, qui a défendu l'instauration de droits de douane sur les exportations de BYD et autres constructeurs automobiles chinois. In fine, les Hennessy,

Rémy Cointreau et Martell n'ont pu échapper, début juillet, aux taxes annoncées par Pékin qu'en se résignant à accepter des hausses de prix négociées.

Mais la Chine avait déjà ouvert un autre front en décidant, en avril, de restreindre ses exportations de terres rares, des métaux indispensables aux nouvelles technologies – des voitures électriques aux éoliennes, en passant par les radars –, qu'elle est quasiment la seule au monde à transformer. La mesure concerne aussi bien les Etats-Unis, où M. Trump lui a déclaré une guerre commerciale, que le reste du monde et elle a contraint des équipementiers automobiles européens à fermer temporairement des lignes de production. Pékin fait implicitement le lien entre cette pénurie savamment orchestrée sur les terres rares, dont l'Europe a tant besoin, et ses véhicules électriques, surtaxés sur le Vieux Continent.

Le 6 juillet, la Chine a, par ailleurs, annoncé que les groupes européens ne seraient plus éligibles à ses commandes publiques de matériels médicaux. Le 15 juillet, elle a prévenu qu'elle restreindrait le transfert de technologies-clés dans la production de batteries, compliquant de fait la discussion que les Européens souhaitent avoir sur les conditions de l'implantation de nouvelles usines chinoises en Europe.

Pékin n'a pas apprécié, non plus, que, dans le paquet de sanctions contre la Russie adopté à l'unanimité le 18 juillet, les Vingt-Sept s'en prennent à des entités chinoises, dont deux petites banques du Nord-Est, près de la frontière russe, qui aident Moscou à contourner les mesures de rétorsion européennes. « *Contraires à l'esprit de consensus établi entre les dirigeants chinois et européens* », ces mesures auront « *un impact négatif grave* » sur les relations économiques et commerciales sino-européennes, a averti, le 21 juillet, le ministère du commerce chinois.

Autant dire que les discussions entre les dirigeants chinois et européens, jeudi, s'annoncent compliquées. « *Ce sommet est l'occasion d'engager un dialogue avec la Chine au plus haut niveau et d'avoir des discussions franches et constructives sur des questions qui nous concernent tous les deux* », a déclaré M. Costa, le 18 juillet. « *Nous visons une relation équitable et équilibrée qui profite aux deux parties* », a souligné le président du Conseil européen.

Le sujet des terres rares se trouve sur le haut de la pile des dossiers que les Européens aborderont jeudi. « *Notre décision de surtaxer les véhicules électriques chinois est assise sur le droit européen, elle n'a pas été prise de manière arbitraire contre la Chine* », insiste un diplomate européen. Avant de continuer : « *La Chine n'aime pas la méthode Trump. Veut-elle aussi que l'UE soit désormais dans l'arbitraire ? C'est la question qu'on doit lui poser.* »

Ce sommet permettra aussi d'aborder « *des questions qu'il vaut mieux ne pas porter dans le champ public, comme celle du contournement des sanctions ou de la cybersécurité* », poursuit une autre source. Mais Pékin apprécie peu la tentative de Bruxelles de s'en prendre à un pilier de la politique extérieure de Xi Jinping. La Chine a déjà prévenu qu'elle ne lâcherait pas Moscou, pour ne pas prendre le risque de voir Washington consacrer toute son attention à lutter contre la deuxième puissance mondiale.

A Bruxelles, le ton s'est durci à l'égard de Pékin. Le 16 juin, lors du sommet du G7 au Canada, M^{me} von der Leyen fustigeait une Chine qui « *a largement démontré son refus de se conformer aux contraintes d'un système international fondé sur des règles* » et « *pratique l'octroi de subventions massives dans le but de dominer les chaînes d'approvisionnement mondiales* ».

« *La Chine facilite la guerre menée par la Russie. (...) Elle mène des cyberattaques, interfère dans nos démocraties. Elle recourt à des pratiques commerciales coercitives. Tous ces aspects mettent à rude épreuve nos relations* », renchérissait la chef de la diplomatie européenne, Kaja Kallas, le 2 juillet. « *Ce qu'il faut rééquilibrer en ce moment, ce ne sont pas les relations commerciales sino-européennes, mais la mentalité de l'Europe* », répliquait la porte-parole de la diplomatie chinoise, Mao Ning, le 9 juillet.

Bataille Pékin-Washington

Au début de l'année, pourtant, Ursula von der Leyen appelait, depuis Davos, en Suisse, à « *approfondir [les] relations [de l'UE] avec la Chine* ». C'était le 20 janvier, jour de l'investiture de Donald Trump à la Maison Blanche ; elle signifiait ainsi au président américain qu'en cas de guerre commerciale, elle pourrait se tourner vers d'autres partenaires.

Depuis, Washington a imposé de lourds droits de douane aux produits européens et menace de nouvelles surtaxes si aucun accord n'est trouvé d'ici au 1^{er} août. Donald Trump attend notamment des Européens qu'ils fassent front, à ses côtés, contre la Chine, dans cette bataille entre les deux premières puissances de la planète à laquelle l'UE assiste en témoin impuissant.

Au fil des semaines, alors que les négociations entre Washington et la Commission, compétente en la matière, patinent, M^{me} von der Leyen a remballé ses menaces à peine voilées pour ménager l'allié transatlantique, dans l'espoir d'éviter une escalade désastreuse. Quitte à fâcher Pékin. « *Il y a une indexation entre le ton d'Ursula von der Leyen à l'égard de la Chine et la perspective de trouver un accord avec Washington. Tant que cette perspective existera, elle restera ferme face à Pékin* », commente un diplomate européen.

Parmi les Vingt-Sept, les positions sont moins tranchées, même si une majorité prône un certain rapport de force vis-à-vis de Pékin. La France fait partie des plus durs. L'Italie, depuis qu'elle a quitté le programme des « nouvelles routes de la soie » en décembre 2023, et l'Allemagne de Friedrich Merz, tiraillée entre les intérêts de ses constructeurs automobiles et la volonté du nouveau chancelier d'une Europe puissante, sont moins effrayés à l'idée de heurter Pékin. Le premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, compte sur les investissements chinois pour doper son économie et semble prêt à toutes les concessions (Madrid a confirmé, le 18 juillet, utiliser des équipements Huawei dans son système d'écoutes judiciaires), paraît relativement isolé.

La Chine aussi a évolué dans son approche de la relation sino-européenne. En avril, quand elle craignait encore les assauts de l'administration américaine, elle avait donné des gages à l'UE, levant les sanctions qu'elle avait adoptées en 2021 contre cinq eurodéputés pour leurs critiques de sa répression des Ouïgours au Xinjiang.

Aujourd'hui, Pékin considère que la méthode forte a fait ses preuves avec les Etats-Unis. En répondant oeil pour oeil aux hausses de droits de douane, elle a, pense-t-elle, fait plier le président américain. Elle n'entend donc pas faire de concessions aux Européens. D'autant que, argue Pékin, sur les terres rares comme sur les voitures électriques, l'UE ne peut s'en prendre qu'à elle-même et au fait qu'elle a délaissé des secteurs d'avenir. « *Si l'on durcit le ton, si l'on sanctionne, si l'on montre du doigt la Chine et qu'on la prend avec une certaine hauteur morale, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle aide* », dit Wang Huiyao, directeur du Centre pour la Chine et la mondialisation, un institut de Pékin.

« *C'est la première fois que l'on démarre un sommet avec un tel niveau de tension sur la relation. L'Europe y va sans illusions* », analyse Abigaël Vasselier, spécialiste de la politique étrangère à l'Institut Mercator d'études chinoises, à Berlin, qui prévoit « *un moment difficile, pas un moment d'entente* », jeudi 24 juillet.

Le gouvernement chinois se prépare déjà à un autre événement, majeur aux yeux du pouvoir : une parade militaire, le 3 septembre, sur l'avenue de la Paix-Eternelle, qui traverse Pékin. Le président russe, Vladimir Poutine, le grand ami diplomatique de Xi Jinping, y sera à l'honneur, à l'issue de quatre jours de visite.

WeTransfer: l'outil star des entreprises voulait exploiter leurs données

Numérique Une mise à jour de ce service de transfert de fichiers a provoqué un tollé. Ce «bad buzz» pourrait lui être fatal.

C'est un simple paragraphe, innocemment intitulé «Clause 6.3», qui aurait pu rester noyé dans cette obscure jungle des termes juridiques que presque personne ne lit. Sauf que plusieurs individus ont haussé le sourcil en le découvrant. Il y a quelques jours, le service d'envoi de fichiers volumineux WeTransfer a en effet mis à jour ses conditions générales d'utilisation (CGU), manifestement en toute discréetion. Un peu trop, peut-être.

Ne requérant pas d'acceptation écrite de la part des utilisateurs et ne proposant pas

d'options alternatives, la société néerlandaise, rachetée par une compagnie italienne fin 2024, faisait ainsi figurer un nouveau passage stipulant que les données privées transitant par le service seraient, dès le 8 août 2025, utilisées par la société: «Dans le but de faire fonctionner, développer, commercialiser et améliorer le service ou de nouvelles technologies ou services, y compris pour améliorer les performances des modèles d'apprentissage automatique qui renforcent notre processus de modération de contenu, conformément à la

politique de confidentialité et aux cookies.»

En clair, WeTransfer semblait soudain s'arroger le droit de livrer le data de ses clients à son outil d'intelligence artificielle pour l'entraîner. Comme on pouvait s'en douter... branlebas de combat dans les milieux technologiques et économiques.

Existant depuis plus de dix ans, WeTransfer est en effet un service très couramment utilisé par les entreprises et les administrations du monde entier.

Chaque jour, une vaste quantité de données, souvent sen-

sibles, stratégiques ou frappées du sceau de la propriété intellectuelle transite via les serveurs de la compagnie italienne. Que cette dernière se permette d'exploiter du data censé ne pas s'échapper des canaux de communication cryptés passait pour une aberration.

IA et business

Face à la polémique planétaire, WeTransfer s'est alors fendu d'un communiqué expliquant que la phrase incriminée avait été mal comprise. Le passage pointé du doigt dans les CGU a depuis été

modifié. Juste un petit malentendu, alors?

«Je ne pense pas, car la mise à jour des conditions d'utilisation était vraiment explicite, elle stipulait noir sur blanc que le data pouvait servir pour nourrir l'IA, lance l'avocat Sébastien Fanti, ancien préposé à la protection des données. Il n'y avait peut-être pas d'intention malveillante derrière ça, le but était sans doute de se faire un peu d'argent avec leurs données.»

En rachetant WeTransfer, l'acquéreur italien avait dit vouloir couper jusqu'à trois quarts des

effectifs de l'entreprise, signe possible que celle-ci n'est plus si rentable dans son modèle actuel.

«Le problème est que cette tentative de passage en force va tuer la compagnie. Elle a détruit en quelques jours une réputation bâtie pendant une décennie, analyse Sébastien Fanti. Même en faisant marche arrière et en prétextant que le passage problématique était juste maladroitement rédigé, le mal est fait, car les entreprises risquent de ne plus avoir confiance.»

Nicolas Poinsot